



APPEL D'OFFRES

Le 9 juillet 2024

Titre du projet : Apporter des solutions pour favoriser l'intégration de professionnelles et de professionnels de la santé formés à l'étranger (PSFÉ) dans les communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) grâce à la mise en œuvre de projets de formation

**Date limite de réception des propositions :
Le mercredi 21 août 2024, à 17 heures (HAE)
Par voie électronique : directioncnfs@acufc.ca**

CNFS NET

Le CNFS est une initiative soutenue par l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC) et rendue possible grâce à la contribution financière de Santé Canada.

TABLE DES MATIÈRES

1. CONTEXTE.....	3
1.1. Consortium national de formation en santé	3
1.2. Enjeux de l’immigration francophone liés au personnel de la santé formé à l’étranger (PSFÉ).....	3
2. OBJECTIFS DE L’APPEL D’OFFRES	4
2.1. État des lieux – 1/3 des ressources.....	5
2.2. Proposition de solutions – 2/3 des ressources	6
3. PRODUITS LIVRABLES ATTENDUS	6
4. EXIGENCES LINGUISTIQUES	6
5. BUDGET	7
6. MODALITÉS DE PAIEMENT	7
7. CONTENU DES PROPOSITIONS.....	7
8. SÉANCE D’INFORMATION – LE 7 AOUT 2024.....	8
9. CALENDRIER PROPOSÉ.....	8
10. CRITÈRES D’ÉVALUATION	9
11. AUTRES CONSIDÉRATIONS	9
12. DÉPÔT DES PROPOSITIONS	10

1. Contexte

1.1. Consortium national de formation en santé

Le [Consortium national de formation en santé](#) (CNFS) a été créé en 2003 grâce à l'appui financier du [Programme de contribution pour les langues officielles en santé](#) (PCLOS) de Santé Canada et, depuis 2015, est sous l'égide de l'[Association des collèges et universités de la francophonie canadienne](#) (ACUFC).

Le CNFS regroupe seize établissements de formation postsecondaire situés à l'extérieur du Québec ainsi qu'un secrétariat national. Répartis dans huit provinces canadiennes, ces établissements offrent des programmes de formation en santé en français.

Dans le cadre de sa mission, le CNFS favorise un accès accru aux professionnelles et aux professionnels de la santé pouvant offrir des services de santé en français aux membres des communautés francophones en situation minoritaire (CFSM). Pour y parvenir, les établissements membres du CNFS travaillent à recruter et à former des étudiantes et des étudiants qui se joindront au personnel de première ligne des divers domaines de la santé et à favoriser l'insertion de ces personnes dans les CFSM.

1.2. Enjeux de l'immigration francophone liés au personnel de la santé formé à l'étranger (PSFÉ)

Le [Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 : Protection-promotion-collaboration](#) vise notamment à stimuler l'immigration francophone au Canada et propose, entre autres, d'adopter une nouvelle politique en matière d'immigration francophone.

Cette population immigrante francophone comprend des professionnelles et des professionnels de la santé formés à l'étranger (PSFÉ). Comme le souligne le [rapport](#) préparé par Goss Gilroy Inc. en 2020 pour Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, « [la] déqualification est l'aspect le plus marquant dans le vécu professionnel de plusieurs personnes suivant leur arrivée au Canada. Ce phénomène est défini comme le fait "d'accepter un emploi dont les exigences en matière de diplômes et de formation sont inférieures aux qualifications réelles du candidat" ([Chicha et Grill, 2018](#) [...]). »

Selon les données du Recensement de 2021, 57,7 % des PSFÉ en emploi au Canada occupaient un poste dans le domaine de la santé ([Frank et coll., 2023](#)). Pour plusieurs, ce poste ne reflétait pas adéquatement leur formation. À titre d'exemple, parmi les PSFÉ employés ayant étudié en soins infirmiers, 34 % occupaient un poste d'infirmière autorisée ou d'infirmière psychiatrique autorisée et 8 %, un poste d'infirmière auxiliaire autorisée. Les autres travaillaient comme aide-infirmière, comme préposée aux bénéficiaires ou comme associée aux services aux patients (21 %) ou encore comme préposée à l'entretien ménager et au nettoyage (2 %).

Selon le rapport de Goss Gilroy Inc. (2020), on suggère d'évaluer la possibilité d'appuyer le développement de formations relais et d'offrir de l'accompagnement aux PSFÉ dans le cadre de la formation en français. Les programmes de formation relais et les mesures d'accompagnement contribuent à faire reconnaître et à mettre en valeur les expertises des PSFÉ. Cela dit, on connaît peu les répercussions que de telles mesures de soutien pourraient entraîner en milieu francophone en contexte minoritaire. En outre, toujours selon Goss Gilroy (2020), « [des] mesures d'accompagnement et des outils, dans le cadre de la formation clinique en particulier, pourraient être développés pour les personnes immigrantes et les étudiants étrangers. La recherche souligne plus largement l'importance de programmes (mentorat, parrainage, réseautage, observations, stages, etc.) qui permettent aux professionnels immigrants de se familiariser avec le milieu de la santé et d'y créer des contacts. »

D'autre part, dans un récent rapport du Comité permanent des langues officielles intitulé ***Ouverture sur la francophonie internationale : optimiser l'immigration francophone au Canada***, on recommande l'adoption d'un nouveau test d'évaluation en français que doivent passer les nouveaux arrivants avant de venir au Canada. On suggère également que les universités et les collèges francophones soient chargés de concevoir et de faire passer ce nouveau test.

L'utilisation du plein potentiel des PSFÉ représente une approche susceptible de contribuer à l'atteinte des objectifs du CNFS et, en définitive, d'améliorer l'accès des CFSM à des services de santé équitables en français.

Par conséquent, le secrétariat national du CNFS souhaite soutenir la mise en œuvre de projets favorisant l'intégration des PSFÉ dans des professions de la santé de première ligne dans les CFSM.

2. Objectifs de l'appel d'offres

Santé Canada a octroyé des fonds pour réaliser cette étude.

Le présent appel d'offres vise à sélectionner une firme ou une personne qui travaillera de concert avec l'équipe du secrétariat national du CNFS pour mener une réflexion approfondie sur la mise en œuvre de mesures favorisant l'intégration de PSFÉ dans les professions de la santé de première ligne dans les CFSM.

Ces mesures doivent notamment prendre la forme de ressources ou de formations pour atteindre les niveaux de compétence linguistique requis, en français et en anglais, pour travailler dans le domaine de la santé au sein des CFSM. Les obstacles qui entravent la reconnaissance des titres de compétences sont exclus du présent appel d'offres.

Le CNFS est ouvert à recevoir des propositions conjointes impliquant plus d'une firme, sous l'égide d'une seule firme responsable du projet.

La démarche proposée et les rapports qui en découleront devront comprendre deux grands volets :

1. L'état des lieux de la situation actuelle : environ 1/3 des ressources devront être allouées à ce volet;
2. La proposition de solutions : environ 2/3 des ressources devront être allouées à ce volet.

2.1. État des lieux – 1/3 des ressources

Le premier volet comprendra une recension des écrits récents et la tenue d'un nombre limité d'entrevues pour réaliser un état des lieux de la situation actuelle comportant les éléments suivants :

- Une recension des exigences et des mesures de soutien fédérales, provinciales (à l'exclusion du Québec) et territoriales en matière de compétence linguistique pour les PSFÉ, notamment pour les professions de la santé de première ligne liées aux programmes de formation ciblés par le CNFS :
 - Médecins;
 - Infirmières et infirmiers (auxiliaires, autorisés, praticiens et préposés);
 - Professionnels de la réadaptation (audiologistes, ergothérapeutes, orthophonistes, physiothérapeutes et assistants en réadaptation);
 - Technologues (en radiation médicale, en échographie);
 - Thérapeutes respiratoires;
 - Techniciennes ou techniciens en pharmacie;
 - Hygiénistes dentaires;
 - Autres professions de la santé de première ligne telles pharmaciennes et pharmaciens, dentistes;
 - Les mesures de soutien comprennent des services, des ressources et des cours, et incluent ce qui est accessible depuis l'étranger;
 - La recension devra comprendre un volet évaluatif des mesures de soutien fédérales, provinciales et territoriales en matière de compétence linguistique;
- Une étude des défis en matière de compétence linguistique auxquels font face les PSFÉ (des professions décrites précédemment) et des mesures de soutien des établissements de formation membres du CNFS;
 - Ces PSFÉ peuvent être inscrits ou souhaiter s'inscrire à l'un des programmes de la santé ciblés par le CNFS ou ils peuvent avoir choisi une autre carrière;
 - Ces défis peuvent se présenter lors de l'inscription, de la tenue des stages ou de l'obtention du diplôme;

- Cette étude devra comprendre des données sociodémographiques (sur la profession, le pays d'origine, le programme qui constitue l'option de carrière de remplacement, en santé ou dans un autre domaine);
- Une étude des autres obstacles et une recension des mesures de soutien fédérales, provinciales et territoriales en matière d'intégration des PSFÉ (des professions décrites précédemment) au marché du travail dans les communautés francophones en situation minoritaire;
 - Ces obstacles comprennent entre autres la connaissance de l'environnement culturel, politique et social du système de santé dans les CFSM.

2.2. Proposition de solutions – 2/3 des ressources

Le second volet proposera des solutions aux obstacles en fonction des éléments suivants :

- Une étude des projets novateurs mis en œuvre en français au Canada;
- Une étude des projets novateurs mis en œuvre en anglais au Canada;
- Une étude de projets novateurs mis en œuvre dans d'autres pays afin d'aider les personnes immigrantes à acquérir les compétences linguistiques et culturelles nécessaires pour s'intégrer dans les systèmes de santé de ces pays;
- Des propositions de projets novateurs (ressources et formations), à l'intention des universités et des collèges membres du CNFS, visant à favoriser l'intégration des PSFÉ dans les communautés francophones en situation minoritaire.

3. Produits livrables attendus

Les produits livrables liés à la réflexion sur l'intégration des PSFÉ comprennent ce qui suit, sans toutefois s'y limiter :

- **Produit livrable un** – un plan de travail détaillé comprenant la méthode de collecte de données et les processus de consultation pour apporter des solutions aux défis constatés;
- **Produit livrable deux** – un rapport présentant l'état des lieux;
- **Produit livrable trois** – un rapport proposant des solutions;
- **Produit livrable quatre** – un rapport final substantif présentant l'ensemble de la démarche, les défis et les obstacles mis en évidence ainsi que les solutions proposées.

4. Exigences linguistiques

La langue de travail du CNFS est le français. Les communications se feront en français lors de toutes les étapes de la réalisation du mandat du présent appel d'offres. Tous les documents et les rapports afférents à cet appel d'offres devront être rédigés en français et respecter la rédaction épïcène. La firme retenue devra assurer la qualité des documents livrables grâce à une correction d'épreuves effectuée par une professionnelle ou un professionnel en la matière.

5. Budget

Les soumissionnaires proposeront un budget d'un montant forfaitaire de sorte à établir un contrat à prix fixe. Aucun déplacement n'est prévu. Le budget dont le CNFS dispose pour la réalisation de ce mandat est de 100 000 \$ (taxes incluses). La concurrence pour cet appel d'offres se situe au niveau de la qualité attendue des produits livrables et non au niveau des coûts.

6. Modalités de paiement

La firme retenue sera rémunérée pour ses services à la réception de factures selon les jalons suivants, qui marquent l'achèvement de certaines étapes du projet :

1. 20 % du coût total payable à la remise du produit livrable un, le plan de travail, et à l'approbation de ce plan par le CNFS;
2. 25 % du coût total payable à la remise du produit livrable deux, le rapport présentant l'état des lieux, et à l'approbation de celui-ci par le CNFS;
3. 25 % du coût total payable à la livraison du produit livrable trois, le rapport proposant les solutions, et à l'approbation de celui-ci par le CNFS;
4. 30 % du coût total payable à la livraison du produit livrable quatre, le rapport final, et à l'approbation de celui-ci par la directrice du CNFS.

7. Contenu des propositions

Les soumissionnaires devront intégrer de façon succincte les éléments suivants dans leur proposition :

1. Une présentation de la firme;
2. Une description de la compréhension du mandat et des objectifs de l'appel d'offres;
3. Une liste des projets similaires réalisés dans le domaine de l'immigration francophone dans les CFSM (un portfolio est suggéré);
4. Un plan des principales étapes et de l'échéancier nécessaires à la réalisation du mandat;
5. Les expertises proposées;
6. Les noms et les coordonnées de trois personnes en mesure de fournir des références ou de trois personnes ayant fait appel aux services de la firme pour des projets similaires;
7. Une section financière incluant le total des frais et des coûts, présentés selon les éléments suivants :
 - Les honoraires quotidiens (ou le taux horaire) selon les fonctions des membres de l'équipe;
 - Le nombre de jours de service requis;
 - Les taxes applicables.

8. Séance d'information – le 7 aout 2024

Le CNFS organisera une séance d'information pour présenter l'appel d'offres et pour répondre aux questions des firmes ou des personnes intéressées, de manière à ce que ces dernières puissent disposer des mêmes informations au même moment. Toute autre communication avec un membre du personnel du CNFS ou de l'ACUFC au sujet du présent appel d'offres ne sera pas permise.

La séance d'information aura lieu le 7 aout 2024, à 11 h (HAE).

Toute personne qui désire participer à cette séance d'information devra envoyer un courriel le mardi 6 aout 2024 avant 17 h (HAE), à Manon Tremblay, directrice du CNFS, à l'adresse suivante : directioncnfs@acufc.ca. Un lien Teams sera transmis aux personnes qui s'inscriront à la séance d'information. Les personnes ne recevant pas le lien Teams ou ne pouvant pas ouvrir le lien Teams pour quelque raison que ce soit devront communiquer par téléphone avec Manon Tremblay en composant le 613-244-7837, poste 106 ou avec Ronald Bisson, directeur des opérations, en composant le 613-244-7837, poste 114 ou par courriel à l'adresse suivante : rbisson@acufc.ca.

Le CNFS se réserve le droit de procéder à une ronde d'entrevues avec les firmes qui auront obtenu le pointage le plus élevé. Le cas échéant, le CNFS fera son choix définitif à la suite de ces entrevues.

La proposition devra être signée par la personne autorisée à signer au nom de la firme qui réalisera le mandat.

9. Calendrier proposé

Le mandat du présent appel d'offres débutera dès la signature du contrat et se **terminera le 31 mars 2025.**

Le CNFS demande aux soumissionnaires de compléter et de fournir l'échéancier suivant à titre indicatif.

Date	Tâche
Le 9 juillet 2024	Publication de l'appel d'offres
Le 21 aout 2024	Date limite pour la réception des propositions
	Remise du produit livrable un
	Remise du produit livrable deux
	Remise du produit livrable trois
	Remise du produit livrable quatre

Date	Tâche
Le 31 mars 2025	Remise du rapport final

10. Critères d'évaluation

Critère	Valeur (%)
Compréhension du mandat et des objectifs	Critère obligatoire
Capacité de réaliser le mandat en français	Critère obligatoire
Niveau de connaissance du secteur de la santé dans les CFSM, du CNFS et du fonctionnement des établissements postsecondaires	20
Niveau d'expertise en matière de l'intégration des personnes immigrantes d'expression française, notamment les PSFÉ, à la main-d'œuvre canadienne	30
Démarche envisagée et étapes proposées pour la réalisation du mandat	30
Expérience démontrée dans des projets concernant l'immigration d'expression française dans les CFSM et connaissance de la <i>Loi sur les langues officielles</i> et du Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028	10
Qualité de la proposition	10
Total	100

11. Autres considérations

Les soumissionnaires devront tenir compte des autres considérations suivantes :

1. Le CNFS n'est pas tenu de motiver l'acceptation ou le rejet d'une proposition et il ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues ou ouvertes, ni à payer aucuns frais. Il ne s'engage à aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires;
2. La proposition retenue ne sera utilisée qu'à titre indicatif par le CNFS pour l'élaboration d'un contrat de service qui sera signé par les parties concernées;
3. Toute proposition ne satisfaisant pas aux critères obligatoires sera jugée non conforme et sera automatiquement rejetée;
4. Tout matériel produit dans le cadre du présent mandat appartient exclusivement au CNFS;
5. Le CNFS fournira la documentation qu'il possède à la firme retenue. Le CNFS appuiera la firme dans ses communications avec les établissements membres;

6. La firme retenue tiendra une conversation aux deux semaines avec une personne désignée par le CNFS pour faire état de l'évolution du projet et pour ajuster la démarche au besoin.

12. Dépôt des propositions

Les propositions devront être envoyées par courriel au plus tard le mercredi 21 aout 2024, à 17 heures (HAE), à l'attention de la personne suivante :

Manon Tremblay, directrice du CNFS
Courriel : directioncnfs@acufc.ca

Un courriel confirmant la réception de la soumission sera envoyé au soumissionnaire par Manon Tremblay. Si vous n'avez pas reçu d'accusé de réception dans les 24 heures suivant l'envoi de votre proposition, veuillez communiquer avec Ronald Bisson, directeur des opérations de l'ACUFC, par courriel à rbisson@acufc.ca, par téléphone au 613-244-7837, poste 114 ou par texte au 613.884.0296.